

RAPPORT DU JURY DU CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCES A L'EMPLOI DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF SPECIALISE

SESSION 2019

Les épreuves d'admission du concours externe pour l'accès à l'emploi de secrétaire administratif spécialisé de la direction générale de la sécurité extérieure se sont déroulées du 20 au 31 janvier 2020. Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 27 juin 2019 autorisant l'ouverture de la session 2019 de ce concours, le nombre total de postes ouverts était de 14. Ces postes étaient répartis de la manière suivante :

- 2 postes dans la spécialité « Rédaction, administration générale » ;
- 10 postes dans la spécialité « Rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique » ;
- 2 postes dans la spécialité « Langues : arabe littéral ».

Le jury était composé de cinq membres internes à la direction générale de la sécurité extérieure. Chaque membre représentait l'une des directions du Service, conformément à l'article 10 de l'arrêté du 23 juillet 2012 fixant les règles d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours pour l'accès au grade de secrétaire administratif spécialisé de classe normale de la DGSE.

I. RESULTATS

400 candidats ont présenté leur inscription au concours externe de secrétaire administratif spécialisé. 251 candidats étaient présents à l'ensemble des épreuves d'admissibilité. 63 candidats ont été déclarés admissibles et 60 d'entre eux ont passé l'épreuve orale d'admission.

Les moyennes des notes obtenues par les candidats à l'issue des épreuves d'admissibilité s'échelonnent entre 1,20/20 et 16,00/20.

Les notes moyennes obtenues par les candidats admissibles à l'issue de l'épreuve d'admission s'échelonnent entre 12,64/20 et 15,99/20.

II. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS GENERALES DU JURY

Le jury estime le niveau global des candidats moyen malgré une majorité de profils ayant suivi des cursus universitaires de deuxième cycle (niveau Master 2). Il a également noté une forte disparité de niveaux selon les spécialités des candidats, ceux des filières « Rédaction, administration générale » et « Arabe littéral » étant très en deçà du niveau attendu pour un emploi de secrétaire administratif spécialisé (SAS).

Concernant la filière « Arabe littéral » particulièrement, le jury a décidé de ne pas admettre de candidat dans la mesure où aucun d'entre eux n'a démontré avoir une connaissance suffisante de la DGSE et de ses missions pour pouvoir se projeter, avec conviction, dans un poste correspondant à cette spécialité.

Concernant l'aspect formel, le jury a noté que certains candidats n'ont pas respecté les règles d'usage, n'ont pas non plus compris l'épreuve des 10 minutes d'introduction et se sont présentés à l'oral sans y être préparés, improvisant une présentation rapide de leur parcours alors qu'il était attendu un exposé structuré mettant en avant leurs motivations à intégrer la DGSE en tant que SAS. Le jury a en effet regretté que certains candidats n'expliquent pas spontanément les raisons les ayant conduits à passer ce concours.

Si les questions de culture générale ou d'actualité ont été majoritairement bien traitées, les sujets relatifs au fonctionnement de l'institution ont révélé d'importantes lacunes. Hormis les lauréats, le jury a noté chez les candidats un manque de préparation et de connaissances rédhibitoire pour prétendre à un corps de fonctionnaire de la DGSE.

Le jury a donc sanctionné les candidats ne sachant pas répondre à des questions pourtant simples et accessibles concernant :

- le statut et le corps des SAS (droits, obligations, grades, etc) ;
- le Service, son organisation, ses missions et son positionnement au sein de l'administration française ;
- les problématiques et enjeux du renseignement (communauté du renseignement, loi renseignement, etc).

Concernant les dossiers des candidats (CV et lettres de motivation), il est regrettable d'y constater la présence de nombreuses fautes d'orthographe alors que ces documents sont la première impression que se fait le jury du candidat. Trop généralistes ou identiques à ceux adressés à d'autres concours, ils ne permettent pas de saisir les motivations spécifiques du candidat ; lacune qui se retrouve ensuite bien souvent dans le discours tenu pendant l'entretien.